



PREFET DE L'ESSONNE

LISTE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LA DÉLIVRANCE D'UN TITRE DE SÉJOUR

Mineur placé auprès de l'aide sociale à l'enfance après 16 ans

PIECES COMMUNES A TOUTE DEMANDE

- Passeport en cours de validité ou attestation de demande de passeport de moins de 6 mois
- Acte de naissance
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois :
 - facture d'électricité, gaz, téléphone fixe, internet, taxe habitation à votre nom
 - hébergement à l'hôtel : attestation hôtelière de moins de 6 mois
 - hébergement chez un particulier : attestation d'hébergement + copie de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (l'hébergeant doit avoir fait son changement d'adresse sur sa carte de séjour) + facture d'électricité, gaz, téléphone fixe, internet, taxe habitation au nom de l'hébergeant
- 3 photos

PIECES SPECIFIQUES A LA DEMANDE

- Documents attestant du placement à l'aide sociale à l'enfance**
- Certificat de scolarité ou demande d'autorisation de travail** (pack employeur complet)
- Justificatifs du suivi réel et sérieux** depuis au moins 6 mois d'une formation destinée à lui apporter une qualification professionnelle (relevé de notes, attestation d'assiduité).
- Tout document établissant la nature des liens avec la famille restée dans le pays d'origine** (actes de décès des membres de famille, perte de l'autorité parentale des parents restés sur place, etc.).
- Avis de la structure d'accueil sur l'insertion dans la société française.**